



MARDI 4 JUIN 2024 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS
DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIÈRE DE LA MARNE

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Réunis ce mardi 4 juin 2024 en Assemblée Générale annuelle, les Syndicats de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière de la Marne, face au contexte social, économique et démocratique, réaffirment avec force et en tout premier lieu les termes de la déclaration constitutive de la CGT-FO lors de son premier congrès de 1948, termes que chaque adhérent de l'organisation porte en étendard :

« la Cgt-Force Ouvrière combat pour la liberté, l'émancipation des travailleurs, les revendications, la justice sociale et la paix dans le monde »

Ils dénoncent la répression de toute voix en désaccord avec le pouvoir et apportent leur totale soutien à toutes les victimes de ce pouvoir.

Toutes les citer est désormais impossible.

Mais, en ce 4 juin 2024, les syndicats et adhérents FO de la marne, réunis en assemblée générale, tiennent à apporter leur soutien en particulier à Cyrille VENET, médecin hospitalier, convoqué par « l'ordre » pour avoir dénoncé le génocide en cours à Gaza et appelé à la paix, au cessez le feu à Gaza mais aussi en Ukraine et partout dans le monde.

Ils tiennent également à apporter un soutien sans faille à Lise, jeune adhérente de l'Alternative Etudiante Rémoise, arrêtée le 1^{er} mai dernier en sortant de la maison des syndicats, et plus particulièrement après avoir participé à la réunion fraternelle organisée par Force Ouvrière. Lise, après 5 heures de garde à vue, a été condamnée à une amende de 500€ pour des slogans de manifestation. Ils saluent à ce titre l'initiative proposée ce jour par leur Secrétaire Générale et apportent un soutien tout particulier aux droits des femmes par tout dans le monde.

Ils constatent la multiplication des foyers de guerre dans une marche à la guerre d'un système mondial en perdition dans lequel l'être humain n'est plus que marchandise.

Ils inscrivent cette résolution générale dans la stricte continuité des résolutions confédérales et départementales* et particulièrement la résolution du dernier Comité Confédéral National des 27 et 28 mars 2024. En ce sens, tel qu'écrit dans la résolution du CCN, et bien qu'immédiatement contesté par la présidence de la république à ce moment là, ils condamnent « les propos du président de la République sur sa volonté d'engager l'armée française en Ukraine et sa volonté de mettre en place une politique d'économie de guerre impactant l'ensemble des ministères et la fonction publique ». Ils rappellent que la guerre ne peut qu'engendrer la perte des libertés publiques et démocratiques, individuelles et collectives, la suppression des syndicats et des droits des travailleurs et le constat est qu'aujourd'hui cela est devenu réalité .

Ils constatent que c'est bel et bien au nom de l'économie de guerre que les coupes budgétaires, (plus de 10 milliards dès cette année, plus de 20 pour 2025, année blanche dans toute la fonction publique et dans tous les services publics) sont imposées sans même la moindre consultation de l'Assemblée nationale !

Ils constatent malgré tout que ces économies de guerre frappent exclusivement les travailleurs actifs retraités et étudiants !

Aussi, avec le CCN, ils rappellent qu'« avec près de 80 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales, le déficit public annoncé n'est pas celui des salariés mais conséquence des politiques du gouvernement. Il ne doit pas toucher notamment à l'école, aux hôpitaux, à la culture, à la sécurité sociale, aux droits des salariés. »

A l'instar du CCN ils « demandent la compensation des exonérations de cotisations sociales à l'euro près ».

Comme leur confédération ils revendiquent la conditionnalité de toute les aides publiques attribuées aux entreprises et rappellent que c'est dans le cadre d'une économie exsangue que, après-guerre, avec le Conseil National de la Résistance dont nous fêtons cette année les 80 ans, qu'a été construits notre Sécurité Sociale, mais aussi nos régimes de retraites complémentaires, puis notre assurance chômage, nos conventions collectives avec leurs classifications ...

Les Syndicats de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière de la Marne réunis en Assemblée Générale, rappellent qu'avec ce qu'on appelle « la permanence de l'état », on ne gère pas un Etat comme un ménage.

Ils constatent donc que cette austérité cache une politique de soumission des travailleurs, en opposition totale avec la liberté, l'émancipation des travailleurs, les revendications, la justice sociale et la paix dans le monde.

Entreprise qui remet en cause les droits fondamentaux que sont l'accès au logement, la capacité de se déplacer, de se réunir, de s'exprimer, de se soigner, de s'instruire, ... de vivre de son travail. De vivre tout simplement.

Ainsi ils font savoir que le point d'indice dans la fonction publique a diminué de 28,5% en valeur réelle et en euros constant depuis le 1^{er} janvier 2000, que les salariés disposent d'un pouvoir d'achat en 2024 inférieur à celui dont ils disposaient en 2021

Et alors que chaque jour on nous rappelle ce que coûte un travailleur, au point d'avoir voulu l'inscrire sur le bulletin de salaire, réunis en assemblée générale, ils rappellent dans leur résolution que :

Le tri des élèves appelé « choc des savoirs » c'est la bagatelle de 130 millions d'euros dès 2024 et 300 millions en généralisation

Le port de l'uniforme c'est 200 millions d'euros en phase d'expérimentation

Le Service National Universel c'est 160 millions d'euros cette année pour arriver à pas moins de 2 milliards et demi au terme de la généralisation.

Et ce alors que, le vendredi 16 février 2024, tant en Europe qu'aux états unis, c'est l'euphorie dans le monde boursier. Ainsi à Paris le CAC 40 (notons ici que Total vient de quitter la bourse de Paris) a franchi la barre des 7700 points (cf.Franceinfo.fr). Euphorie confirmée le 7 mars avec un nouveau record à 8000 points faisant écrire aux journal patronal « les échos » qu'« en à peine 4

ans le CAC 40 a plus que doublé », et que les dividendes et rachats d'action ont quant à eux doublé par rapport à l'avant covid

Indéniablement, la guerre aux travailleurs rapporte !

Aussi, Les Syndicats de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière de la Marne réunis le mardi 4 juin 2024 en Assemblée Générale dénoncent et s'engagent à combattre :

L'acte 2 des ordonnances Macron qui prévoient, entre autres, le relèvement des seuils pour la mise en place des CSE élargis aux compétences SSCT ou encore les négociations obligatoires... et ce alors même que la France est « championne » en termes d'accidents au travail et plus encore d'accidents mortels.

Le refus de l'état d'agréer la convention d'assurance chômage et une nouvelle (la 6^{ème} depuis 2017) remise en cause, par décret, des droits des chômeurs

La contre-réforme des retraites imposée à coup de 49.3 et autres outils antidémocratiques de la constitution de 1958, qui plus est dans le cadre d'une loi de finance rectificative.

Les remboursements et autres franchises médicales

Les attaques généralisées contre les services publics, patrimoine de ceux qui n'en ont pas

La mise au pas des travailleurs et particulièrement de la jeunesse

Fort des bons résultats obtenus dans le cadre des élections et du renouveau de l'organisation au niveau départemental avec la constitution de nouveaux syndicats et sections, la remise en routes des UL de Reims et d'Eprenay ou de structures telles que l'USM, la FNEC 51, la FGF 51, ils saluent la combativité des adhérents et militants et se donnent d'ores et déjà rendez-vous pour le congrès des syndicats de l'union départementale prévu en juin 2025.

Un congrès qu'ils souhaitent à leur image, combatif, résistant, revendicatif et fraternel, à l'image du développement qu'avec les instances, commissions et groupes de travail de l'organisation, ils ont construits au cours de ces dernières années

Pour l'émancipation des travailleurs, pour la paix, le pain et la liberté

Vive le syndicalisme libre et indépendant

Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Vive les Syndicats, sections, militants et adhérents de l'Union Départementale Force Ouvrière de la Marne

*Résolution AG UD 51 203 en annexe